

Version abrégée

Plan d'action régional de santé publique de Lanaudière

2023
2025



La santé pour la vie

Miser sur la prévention

En évitant ou en retardant l'apparition des maladies, la prévention permet de préserver le plus longtemps possible la santé et la qualité de vie des personnes. Ainsi, la prévention contribue à réduire le fardeau qui pèse lourdement sur le système de santé et de services sociaux.

Pour prévenir les problèmes de santé et les problèmes sociaux évitables les plus fréquents et les plus graves, et ceux qui affectent davantage certains groupes de population, le Programme national de santé publique 2015-2025 structure le travail de prévention autour de **quatre axes thématiques** :

Axe 1 : le développement global des enfants et des jeunes;

Axe 2 : l'adoption de modes de vie et la création d'environnements sains et sécuritaires;

Axe 3 : la prévention et le contrôle des maladies infectieuses;

Axe 4 : la gestion des risques et des menaces à la santé et la préparation aux urgences.

Le Plan d'action régional de santé publique de Lanaudière 2023-2025 propose d'agir en fonction de ces quatre axes sur **28 déterminants importants** de la santé des Lanaudois. On entend par déterminants de la santé des facteurs « causaux » en amont de la maladie qui influencent l'état de santé de la population, sans être nécessairement des causes directes de problèmes particuliers ou de maladies.

Parmi ces 28 déterminants, dix touchent les services de santé préventifs; pour les 18 autres, il s'agit d'une responsabilité partagée avec d'autres secteurs de la société qui détiennent des leviers d'action sur ces déterminants. Ces déterminants concernent les environnements naturels et bâtis, les facteurs psychosociaux et les milieux de vie, les habitudes de vie et les comportements à risque.

La Direction de santé publique du CISSS de Lanaudière est responsable du travail de prévention réalisé sur ces 28 déterminants de la santé pour la population de la région, responsabilité qu'elle partage avec d'autres directions du CISSS dont principalement la Direction du programme Jeunesse pour les services directs auprès d'enfants et de jeunes.

Nos principaux partenaires

La plus grande partie du travail de l'équipe de la Direction de santé publique consiste à mobiliser, soutenir et collaborer avec des décideurs et des intervenants de divers secteurs d'activités qui détiennent les leviers pour agir sur les différents déterminants de la santé. Le succès des interventions de santé publique dépend largement de l'engagement de ses partenaires.

Milieu municipal

Le territoire de Lanaudière est divisé en six MRC dont deux au sud et quatre au nord de la région, chacune ayant des réalités très différentes. La région compte 57 municipalités dont trois de plus de 50 000 habitants et 38 de moins de 5 000 habitants ainsi que la communauté Atikamekw de Manawan. Les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités détiennent des pouvoirs d'aménagement et de réglementation qu'elles peuvent exercer pour influencer les habitudes de vie et les comportements à risque, l'exposition à des risques dans l'environnement et les conditions de vie comme l'habitation.

Les directions régionales des autres ministères

À travers leurs antennes régionales, plusieurs ministères détiennent des leviers importants, en particulier en ce qui touche l'environnement naturel et bâti, et le travail de protection. C'est le cas du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère des Transports et de la Mobilité durable, de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Ministère de la Sécurité publique (MSP). Le MSP est aussi responsable de l'organisation régionale de la sécurité civile qui coordonne le travail de préparation et de réponse des différents partenaires aux sinistres majeurs et aux urgences de santé publique. Sous la responsabilité du MAMH, la Conférence administrative régionale (CAR), qui réunit les acteurs municipaux et ceux de ces différents ministères, constitue un interlocuteur de choix sur des priorités de santé publique comme l'exposition aux aléas climatiques et le logement.

Milieus de garde et milieux scolaires

En 2023, les familles Lanaudoises avaient accès à 82 centres de la petite enfance, 55 garderies subventionnées, 51 garderies non subventionnées et 902 services de garde en milieu familial. Lanaudière comptait également 143 écoles primaires et 28 écoles secondaires réparties dans cinq centres de services scolaires (CSS) dont le CSS des Affluents et le CSS des Samares qui regroupent environ 95 % des écoles. Parmi les trois autres CSS, figure la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Ces milieux de vie favorisent le développement des compétences personnelles et sociales, l'adoption de saines habitudes de vie et de comportements préventifs chez les enfants et les jeunes.

Milieu communautaire

Les organismes communautaires réalisent un travail de proximité sur les conditions de vie et d'autres déterminants de la santé auprès de nombreuses personnes, en particulier celles présentant des facteurs de vulnérabilité. Par exemple, ils offrent des activités de groupe ou individuelles pour le soutien aux jeunes parents, font connaître les ressources et accompagnent des aînés dans les services. Ils sont aussi des acteurs de premier plan dans différentes instances de concertation mises sur pied pour renforcer le pouvoir d'agir des communautés. De plus, par leur fonctionnement démocratique, ces organismes sont également d'importants lieux d'implication citoyenne. Dans Lanaudière, on dénombre environ 274 organismes communautaires offrant des services communautaires, dont près de 170 œuvrant en santé et services sociaux. Près de 100 ententes de financement entre les organismes communautaires et la Direction de santé publique sont actuellement en vigueur pour soutenir des activités variées en lien avec le plan d'action régional de santé publique de Lanaudière 2023-2025.

Milieus de travail

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) est un partenaire central pour agir en prévention dans les milieux de travail où les personnes peuvent être exposées à différents risques (chimiques, physiques, ergonomiques, biologiques ou psychosociaux). Dans Lanaudière, environ 15 645 entreprises de juridiction provinciale étaient enregistrées à la CNESST en 2023, ce qui représente un énorme potentiel de partenaires. En plus des employeurs, la santé publique travaille avec les comités de santé et sécurité au travail et avec les syndicats.

Réseau de la santé et des services sociaux

Les professionnels de la santé et des services sociaux, qui contribuent à la dispensation de plusieurs services préventifs, proviennent de différents milieux de soins tels que les CLSC (23), la maison des naissances, le centre de santé Masko-Siwin, les 23 groupes de médecine familiale (35 sites associés), les 19 cliniques médicales, les 111 pharmacies communautaires et les 85 cliniques dentaires. Ils contribuent entre autres au suivi préventif des femmes enceintes et des tout-petits, à la vaccination de tous les groupes d'âge, au dépistage des ITSS, à la cessation tabagique, à la prévention de la carie dentaire, au contrôle des infections dans les milieux de vie (ex. : services de garde, hébergements collectifs) et à la prévention des surdoses.

Population

En plus des partenaires des différents secteurs, des citoyens, des usagers de services et divers groupes de la population s'impliquent avec les équipes de santé publique afin d'adapter les services à leurs besoins. On peut penser ici à des groupes de discussion de jeunes parents pour échanger sur leurs connaissances des services disponibles et leurs besoins au regard de la reprise ou de la poursuite des études. L'implication de citoyens au sein des comités MADA (municipalité amie des aînés) constitue un autre exemple d'une implication citoyenne qui a mené à la tenue d'une consultation auprès des aînés d'une municipalité sur la mise en œuvre d'actions pour soutenir le maintien à domicile. C'est le cas également de bénévoles qui deviennent sentinelles en prévention du suicide dans leur milieu de travail.



Matawinie

D'Autray

Joliette

Montcalm

L'Assomption

Les Moulins

Notre offre de services

Axe-1

Le développement global des enfants et des jeunes

Saviez-vous que?

7,7 % des naissances sont prématurées
(reste du Qc : 7,1 %).

En veillant à ce que les Lanaudois et les Lanaudoises aient accès à des conditions optimales pour se développer de la conception jusqu'au début de l'âge adulte, il est possible de prévenir de nombreux problèmes pouvant avoir des répercussions tout au long de la vie. En plus de contribuer à la mise en œuvre des **services préventifs universels et spécifiques en périnatalité et petite enfance (SIPPE - Olo)** et à la mise en place des conditions favorables à l'**allaitement** (Initiative Amis des bébés) dans les installations du CISSS, la santé publique travaille avec d'autres secteurs sur les bonnes pratiques de prévention. Il s'agit entre autres de renforcer les activités de promotion de la santé et de prévention des problèmes, et favoriser l'accès pour les familles vulnérables aux **services de garde éducatifs** de qualité. Les **pratiques parentales** font aussi l'objet d'interventions auprès des organismes communautaires qui offrent aux familles des activités en lien avec le rôle de parent.

L'équipe de santé dentaire publique responsable des **services dentaires préventifs** pour les enfants et les jeunes travaille à l'implantation de deux programmes. Le Programme québécois de brossage supervisé auprès des intervenants en service de garde éducatif à l'enfance et à l'école primaire vise à favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez l'enfant et assurer une exposition quotidienne des dents au fluor. Le dépistage et l'application de scellant dentaire sont offerts à l'école aux élèves de 2^e année du primaire et du secondaire ayant un plus grand risque de carie dentaire. Par ailleurs, la santé publique travaille à promouvoir l'utilisation et la qualité des **services préventifs spécifiques** pour les jeunes de type clinique jeunesse ou Aire ouverte, ainsi que ceux offerts aux jeunes hébergés en centre jeunesse. En ce qui a trait aux **relations amoureuses et la sexualité** chez les jeunes, la santé publique accompagne les intervenants scolaires responsables de la formation des jeunes et de la communication avec leurs parents. Enfin, une équipe de santé publique travaille activement aussi avec les écoles à la mise en œuvre d'activités visant le **développement de compétences personnelles et sociales** des enfants et des jeunes en lien avec leur **santé mentale**.

Axe-2

L'adoption de modes de vie et la création d'environnements sains et sécuritaires

Tout en offrant des services préventifs individuels ou de groupe aux personnes qui le désirent, la santé publique privilégie des interventions qui visent à modifier les environnements pour l'ensemble de la population. En effet, l'environnement physique, bâti et social dans lequel nous vivons au quotidien a un impact important sur notre santé. D'une part, notre environnement influence nos habitudes de vie, nos comportements à risque ainsi que nos relations sociales. D'autre part, notre environnement physique et bâti nous expose à divers risques qu'on peut prévenir.

En matière de **services communautaires en prévention du suicide**, l'équipe de santé publique soutient le déploiement de réseaux sentinelles et voit à l'accessibilité et la qualité des services de la ligne d'intervention téléphonique 1 866 APPELLE. Elle cherche également à améliorer l'accessibilité aux services du CISSS pour les personnes qui ont eu recours aux services communautaires.

Afin de retarder ou diminuer la perte d'autonomie liée au vieillissement, la santé publique travaille à augmenter l'utilisation par les aînés de **services de prévention des chutes** adaptés aux besoins dans les différents milieux de vie, dont les RPA. Il s'agit principalement des programmes PIED (Programme intégré d'équilibre dynamique) et VIACTIVE. Pour contrer l'isolement des aînés et prévenir les problèmes de santé associés, la santé publique contribue à sensibiliser la population à l'âgisme et aux bienfaits de la **participation sociale des aînés** en développant des projets novateurs favorisant l'implication des aînés dans la communauté.

Reconnu par l'OMS comme un déterminant majeur de la santé, le logement occupe une place prépondérante actuellement dans les préoccupations sociales. Pour la santé publique, il s'agit d'accroître l'**accès**, l'**abordabilité**, la **qualité** (la **salubrité**) et d'améliorer la **localisation des logements**. Le travail consiste à faire des représentations auprès des décideurs sur les liens avec la santé, les solutions innovantes et les pratiques efficaces. Il s'agit également de soutenir l'adoption de réglementations municipales, offrir de l'expertise-conseil aux inspecteurs municipaux pour l'évaluation du risque à la santé ou de l'accompagnement de projets aux municipalités/MRC en lien avec les programmes de logements abordables.

De plus, afin d'améliorer les conditions de vie et l'environnement social dans les communautés, et ainsi réduire les inégalités sociales de santé, l'équipe d'organisation communautaire de la Direction de santé publique travaille

à soutenir les concertations locales dans l'analyse des enjeux, la mise en priorité des solutions et l'action visant à renforcer le pouvoir d'agir des communautés locales.

Saviez-vous que?

60 % des 18 ans et plus consomment au moins une sorte de boisson sucrée une fois par jour ou plus (reste du Qc : 51,4 %).

L'**alimentation** ainsi que l'**activité physique de loisir** et les **déplacements actifs sécuritaires** peuvent avantageusement contribuer à prévenir de nombreuses maladies chroniques. Ces déterminants sont l'objet de nombreuses interventions touchant les compétences individuelles et l'environnement (ex. : mesures et politiques, accessibilité) dans différents milieux (ex. : milieu scolaire, municipalités, CISSS).

Toujours considéré comme la principale cause évitable de morbidité et de mortalité en Amérique du Nord, le déterminant **tabagisme, vapotage et exposition à la fumée de tabac** fait partie des incontournables de la santé publique. Par ses interventions sur ce déterminant, la santé publique soutient le développement des compétences personnelles et sociales des jeunes et les services de cessation tabagique, et travaille à la mise en œuvre de politiques pour des environnements sans fumée dans les installations du CISSS, en milieu scolaire et dans les municipalités.

La **consommation de substances psychoactives (alcool et cannabis)** fait également l'objet d'activités de groupe sur les compétences personnelles et sociales auprès des jeunes - réalisées en étroite collaboration avec ses partenaires communautaires, et d'interventions sur leur environnement scolaire (ex. : politiques sur la consommation à l'école).

Par ailleurs, la population est exposée à différents risques dans ses milieux de vie et dans ses milieux de travail. Pour réduire l'**exposition à des risques en milieu de travail**, une équipe au sein de la Direction de santé publique accompagne les employeurs et les travailleurs dans l'implantation de mesures efficaces pour éliminer ou contrôler les risques chimiques, physiques, ergonomiques et psychosociaux en milieu de travail, en plus de contribuer par son expertise médicale au Programme Maternité sans danger.

Dans les milieux de vie, la santé publique travaille à améliorer la **sécurité des déplacements liés aux véhicules à moteur** en soutenant l'application des réglementations pour réduire la survenue d'événements ou en accompagnant des initiatives pour renforcer la sécurité des déplacements sur le territoire à partir de mesures efficaces (ex. : dos-d'âne allongés, feux protégés pour les piétons, diminution de la largeur des rues, programmes de sensibilisation).

Pour réduire l'**exposition au bruit et la pollution de l'air extérieur**, la santé publique fournit son expertise pour la prise de décision et accompagne les municipalités dans l'application des politiques et de réglementations, ainsi que l'adoption de comportements écociviques par les citoyens.

Pour prévenir l'**exposition à des risques dans l'eau potable**, la santé publique se concerte avec ses collègues du MELCCFP et les principaux acteurs des réseaux d'eau potable municipaux, privés et des puits privés sur la collecte d'information, la gestion de risque, la communication du risque et les modalités de suivi.

Concernant l'exposition à des risques dans le sol, la santé publique contribue avec ses partenaires des municipalités et du MELCCFP au travail de réhabilitation de terrains contaminés.

En ce qui a trait à l'exposition aux aléas climatiques, à partir d'un portrait de la vulnérabilité aux aléas climatiques et d'un plan régional de mesures pour s'adapter au climat changeant (Projet VRAC-PARC), la santé publique travaille à soutenir ses partenaires dans leurs efforts pour réduire les impacts des aléas sur la santé, en particulier auprès des groupes vulnérables.

Axe-3

La prévention et le contrôle des maladies infectieuses

Deux grandes catégories de maladies infectieuses orientent le travail de prévention et de contrôle des maladies infectieuses en santé publique : les maladies pour lesquelles il existe un vaccin qui protège de l'agent infectieux et qui constitue la meilleure option de prévention, et celles pour lesquelles il n'existe pas de vaccin. Dans ce dernier cas, le travail consiste à prévenir l'exposition à un agent infectieux transmis d'une personne à une autre ou présent dans l'environnement.

La santé publique travaille avec les dispensateurs des **services de vaccination** en leur fournissant de l'expertise-conseil (ex. : contrôle de la qualité des vaccins, promotion de la vaccination), de la formation et des outils (ex. : tableau de bord des indicateurs de couverture vaccinale).

Saviez-vous que?

Ce sont 86 nouveaux cas de syphilis qui ont été déclarés en 2022.

En ce qui a trait aux **services de prévention et de traitement des ITSS** et de **prévention des surdoses d'opioïdes** dispensés en clinique jeunesse, en CLSC ou dans la communauté par des intervenants de première ligne, la santé publique contribue à améliorer la disponibilité du dépistage et du traitement rapide des personnes atteintes, la formation des intervenants et la distribution de matériel de protection (ex. : condoms et lubrifiants, matériel d'injection et d'inhalation). La santé publique s'assure également de la disponibilité de naloxone et de bandelettes de détection du fentanyl dans les centres d'accès au matériel d'injection (CAMI) hébergés en pharmacie, dans des organismes communautaires et en CLSC. Elle voit aussi à la coordination des interventions régionales en réduction des méfaits en lien avec la stratégie nationale.

Pour prévenir l'**exposition à des risques infectieux dans les milieux de vie, de travail et dans l'environnement**, la santé publique soutient le développement de compétences des intervenants sur les mesures de prévention dans les milieux de vie (ex. : milieux de garde, milieux scolaires) et les milieux de travail. Elle fournit de l'expertise-conseil aux municipalités et à d'autres partenaires (ex. : organismes communautaires, camps de jour) au sujet des pratiques environnementales favorables à la réduction des risques d'exposition. La santé publique travaille également à améliorer les connaissances de la population sur les comportements de prévention des infections dans les milieux de vie, lors de contacts avec les animaux et en présence d'insectes.

Axe-4

La gestion des risques et des menaces à la santé et la préparation aux urgences

La santé publique a la responsabilité de protéger la santé de la population lorsqu'elle est menacée, responsabilité qu'elle partage avec les autres acteurs du réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'avec ses partenaires des autres secteurs.

Les **services de vigie, d'enquête et d'évaluation du risque, et de protection** consistent à détecter des menaces potentielles à la santé (vigie) et intervenir pour protéger la population après évaluation du risque. La santé publique reçoit et traite les déclarations de maladies à déclaration obligatoire (MADO) et les signalements. Pour évaluer les risques et protéger la population, la santé publique effectue des enquêtes épidémiologiques, émet des recommandations et en assure le suivi. Les individus potentiellement exposés sont évalués et, selon les besoins, reçoivent un traitement de prophylaxie ou effectuent des tests de dépistage. La santé publique s'assure aussi de leur prise en charge médicale et, dans certains cas, fait le suivi de leur traitement avec les établissements de santé. Toujours en vertu de son mandat de protection, la santé publique informe la population, les professionnels du réseau et les autres partenaires sur les risques et les mesures de contrôle recommandées. Lorsque requis, elle met en place la vaccination et le dépistage de masse.

Pour la **préparation et la réponse aux sinistres majeurs et aux urgences de santé publique**, la santé publique soutient le développement des compétences de ses partenaires de la sécurité civile dans l'analyse des risques recensés sur le territoire et l'évaluation des conséquences potentielles sur la santé, lors de la survenue d'événements ou en prévention. Elle produit des avis et mémoires sur les risques de sinistres majeurs et fait des représentations ainsi que de l'accompagnement pour promouvoir l'adoption de mesures réglementaires et l'intégration des risques dans leurs plans de mesures d'urgence. Elle travaille également à améliorer les connaissances de la population Lanaudoise pour la préparation et la réponse aux urgences. Pour soutenir la capacité de réponse du CISSS, la santé publique apporte son expertise à la révision des plans spécifiques (ex. : Plan régional de gestion des épisodes de chaleur extrême, inondations, feux de forêt), ainsi que sur les modalités de concertation efficaces. La santé publique contribue également à la planification de la réponse du CISSS (mission santé) aux événements climatiques extrêmes et au travail d'évaluation de la vulnérabilité de ses installations. Enfin, à travers ses démarches de représentation et ses efforts de concertation, elle travaille à augmenter la capacité de réponse coordonnée entre les partenaires en cas de risques de sinistres majeurs ou d'urgences de santé publique.